

# Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2022 et disponibilité des documents de sollicitation de procurations



Hydro One Limited (*Hydro One* ou la *Société*) vous notifie et vous donne accès à sa circulaire de sollicitation de procurations (la *circulaire*) relative à son assemblée annuelle des actionnaires de 2022 (*l'assemblée*) par voie électronique au lieu de vous les envoyer par la poste en format papier comme les lois sur les valeurs mobilières applicables l'autorisent. La transmission électronique est respectueuse de l'environnement et économique. Si vous avez des questions au sujet de la procédure de notification et d'accès ou sur la façon d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions ou d'accéder à l'assemblée, veuillez appeler au numéro sans frais en Amérique du Nord 1 844 973-0593 (en français) ou 1 844 916-0609 (en anglais) ou au numéro 1 303 562-9306 (en français) ou 1 303 562-9305 (en anglais) (à l'extérieur de l'Amérique du Nord). Le présent avis de convocation fournit des détails quant à la date et à l'heure de l'assemblée ainsi qu'à son mode d'accès, y compris les questions qui feront l'objet d'un vote à l'assemblée. Il ne s'agit pas d'un formulaire de procuration et il ne peut donc servir à exercer les droits de vote rattachés à vos actions. Vous trouverez ci-joint le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote dont vous aurez besoin pour exercer vos droits de vote par procuration et/ou accéder à l'assemblée virtuelle des actionnaires au moyen de votre numéro de contrôle unique à 16 chiffres. Tous les actionnaires sont invités à examiner la circulaire avant d'exercer leurs droits de vote.

Par les présentes, avis est donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One sera tenue :

## Quand :

le mercredi 8 juin 2022  
de 9 h 30 à 11 h  
(heure de l'Est)

## Où :

L'assemblée virtuelle des actionnaires sera tenue par voie de webémission audio en ligne diffusée en direct à [www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro2022](http://www.virtualshareholdermeeting.com/Hydro2022).

L'assemblée sera tenue aux fins suivantes :

- recevoir les états financiers consolidés audités de 2021 de Hydro One ainsi que le rapport des auditeurs externes s'y rapportant;
- élire les administrateurs pour l'année à venir;
- nommer KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. en qualité d'auditeurs externes pour l'année à venir et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
- examiner une résolution des actionnaires prévoyant la tenue d'un vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction;
- traiter de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée.

## Comment puis-je accéder à l'assemblée virtuelle des actionnaires?

Vous pourrez accéder à l'assemblée à l'aide d'un appareil connecté à Internet tel qu'un ordinateur portable, un ordinateur de bureau, une tablette ou un téléphone mobile. La plateforme de l'assemblée sera prise en charge par les navigateurs et les appareils qui exécutent la plus récente version des plugiciels applicables.

Les actionnaires ne pourront pas assister en personne à l'assemblée de cette année. Il est important que vous passiez en revue les renseignements détaillés sur la façon dont les actionnaires peuvent participer et voter à l'assemblée, qui sont présentés aux pages 7 et suivantes de la circulaire ci-jointe. Nous vous invitons à passer ces renseignements en revue bien avant l'assemblée.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés (y compris les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui se sont nommés comme fondés de pouvoir) auront le droit de participer et de voter à l'assemblée, le tout en « temps réel ». Les actionnaires non inscrits (*véritables*) qui ne se nomment pas en bonne et due forme comme fondés de pouvoir pourront quand même accéder à l'assemblée et poser des questions. Les invités peuvent assister à l'assemblée virtuelle, mais sont tenus de s'y inscrire à l'avance et ne pourront pas voter ni poser de questions.

Les actionnaires participant à l'assemblée virtuelle des actionnaires devront rester connectés à Internet en tout temps pendant l'assemblée afin de voter dès que le scrutin commencera. Il incombera à l'actionnaire d'assurer la connectivité à Internet pendant toute la durée de l'assemblée. Les actionnaires sont invités à voter bien avant l'assemblée à l'aide de l'une des méthodes décrites ci-après.

## Pourquoi l'assemblée de cette année est-elle tenue uniquement virtuellement?

Nous avons décidé de tenir encore une fois cette année l'assemblée virtuellement par voie de webémission audio en ligne diffusée en direct en raison des répercussions de la pandémie de coronavirus (COVID-19) qui se poursuit. Étant donné que les directives de la santé publique et les restrictions sur les grands rassemblements évoluent constamment, il est incertain s'il sera sécuritaire ou permis de tenir l'assemblée en personne cette année. Pour cette raison, nous avons décidé de tenir virtuellement une fois de plus notre assemblée cette année. Cette mesure s'inscrit dans une démarche prudente pour assurer la santé et la sécurité de nos actionnaires, de nos employés et de nos collectivités. Elle offre en outre à tous nos actionnaires la possibilité de participer à l'assemblée, peu importe leur emplacement géographique.

Nous nous attendons à ce que les actionnaires aient, pour l'essentiel, les mêmes occasions de poser des questions sur les points à l'ordre du jour de l'assemblée que par les années précédentes lorsque l'assemblée annuelle des actionnaires était tenue en personne.

## Comment puis-je obtenir une copie électronique de la circulaire?

Il est possible de consulter en ligne une copie électronique de la circulaire sur le site Web de Hydro One à [www.hydroone.com/investor-relations/agm](http://www.hydroone.com/investor-relations/agm) ou sous le profil de Hydro One Limited sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR) à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Vous pouvez également consulter notre rapport annuel de 2021 (le *rapport annuel*) de la même manière.

## Comment puis-je obtenir une copie papier de la circulaire?

En plus de pouvoir rapidement consulter ou imprimer la circulaire et/ou le rapport annuel en ligne sur notre site Web, les actionnaires peuvent demander qu'une copie papier des documents leur soit envoyée par la poste ordinaire, sans frais. Veuillez adresser votre demande par téléphone, par courriel ou en ligne, suivant les méthodes indiquées ci-après :

Actionnaires avec un numéro de contrôle à 16 chiffres :

Par téléphone : 1 877 907-7643 (sans frais en Amérique du Nord) ou 1 303 562-9306 (en français) ou 1 303 562-9305 (en anglais) (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

Actionnaires sans un numéro de contrôle à 16 chiffres :

Par téléphone : 1 844 973-0593 (en français) ou 1 844 916-0609 (en anglais) (sans frais en Amérique du Nord) ou 1 303 562-9306 (en français) ou 1 303 562-9305 (en anglais) (à l'extérieur de l'Amérique du Nord)

En ligne : [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com) (indiquez le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote).

Pour recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant l'échéance pour la remise des procurations (terme défini ci-après) aux fins de l'assemblée, vous devez soumettre votre demande avant 17 h (heure de l'Est) le 27 mai 2022. Si vous soumettez votre demande le jour de l'assemblée ou après, une copie papier vous sera envoyée par la poste dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande. Les documents relatifs à l'assemblée demeureront disponibles à l'adresse [www.proxyvote.com](http://www.proxyvote.com) pendant une période d'au moins un an après leur dépôt sur SEDAR.

## Comment puis-je exercer les droits de vote rattachés à mes actions?

Les actionnaires assistant à l'assemblée virtuelle des actionnaires (y compris les actionnaires véritables qui se sont nommés comme fondés de pouvoir) peuvent voter à l'assemblée. Des renseignements détaillés sur la façon dont les actionnaires peuvent participer et voter à l'assemblée sont présentés aux pages 7 et suivantes de la circulaire ci-jointe, notamment des renseignements sur la façon dont les actionnaires véritables peuvent se nommer comme fondés de pouvoir.

Vous pouvez également exercer à l'avance par procuration les droits de vote rattachés à vos actions de l'une ou l'autre des manières suivantes. Vous aurez besoin du numéro de contrôle indiqué dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui accompagne les présentes pour voter.

Vote par Internet		Si vous êtes un actionnaire, inscrit ou non inscrit ( <i>véritable</i> ), allez à <a href="http://www.proxyvote.com">www.proxyvote.com</a> .
Vote par téléphone		Composez le numéro sans frais indiqué sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote.
Vote par la poste ou par remise en mains propres		Remplissez le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote et retournez-le dans l'enveloppe affranchie fournie à cette fin.

Pour que leur procuration soit valide, les actionnaires doivent voter ou nommer leur fondé de pouvoir à l'aide de l'une ou l'autre des méthodes applicables indiquées ci-dessus au plus tard à 9 h 30 (heure de l'Est) le 6 juin 2022 (l'échéance pour la remise des procurations) ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant sa reprise en cas de report ou d'ajournement. Les actionnaires non inscrits doivent retourner leur formulaire d'instructions de vote à leur intermédiaire au moyen de l'une ou l'autre des méthodes indiquées ci-dessus au moins un jour ouvrable avant l'échéance pour la remise des procurations.

Hydro One se réserve le droit d'accepter les procurations reçues en retard et de renoncer à l'application de l'échéance pour la remise des procurations, avec ou sans préavis, mais elle n'est aucunement obligée d'accepter ou de rejeter une procuration reçue en retard.

Le conseil d'administration de Hydro One a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi aux actionnaires.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 28 mars 2022.

Par ordre du conseil d'administration,



**Maureen Wareham**  
Secrétaire générale

**VEUILLEZ EXAMINER LA CIRCULAIRE AVANT D'EXERCER VOS DROITS DE VOTE.**